Fédération Tunisienne de Football

PV N° « 13 »

Saison Sportive 2015/2016

Commission Nationale de Discipline et de Fair – Play Réunion du Vendredi 08 Avril 2016 ouverte à 15h00 Sous la présidence de M . Mohamed Ali Gherib

Membres Présents: MM – Fethi Ben Hassen – Allala Rhouma – Wajdi Mhiri – Sami Slim .

Cas du président du Club Wided Sportif Sers M.Abdessattar Hammami:

M.Abdessattar Hammami CIN N°03767777 président du Club Wided Sportif Sers expulsé lors de la rencontre E.S.Tejerouine / W.S.Sers séniors du 27/03/2016 pour intrusion injustifiée dans l'aire du jeu a été condamné à un (01) match d'interdiction de banc à compter du 08/04/2016 et une amende de deux cent dinars (200 DT) et ce conformément aux dispositions de l'article 44 Tableau E paragraphe 1-2 du code disciplinaire de la FTF.

Cas du président du Club Africain M.Slim Riahi:

• M.Slim Riahi président du Club Africain signalé lors de la rencontre CA / ESS séniors du 06/03/2016 pour bousculade envers arbitre a été condamné à six (06) matchs d'interdiction de banc à compter du 08/04/2016 et une amende de trois mille dinars (3000DT) majoré d'une amende supplémentaire de trois mille dinars (3000DT) et ce conformément aux dispositions de l'article 44 Tableau E paragraphe 4 du code disciplinaire de la FTF.

Séance levée à 16h30

Le Président de la CNDF

Mohamed Ali Gherib

Le Rapporteur de la CNDF

Mohamed Salah Fathallah